BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS / SPORTS COLLECTIFS*

| Formation à destination des salariés (apprentis, emplois d'avenir,...) |

2017-2019

Cette formule de formation sur 2 ans est destinée aux personnes salariées ou aux professionnels indépendants du champ de l'animation et du sport souhaitant acquérir les compétences d'un animateur/éducateur sportif professionnel ou bien de diversifier leurs compétences ou d'un autre champ si le candidat envisage une évolution ou un changement de poste. En fonction du profil du candidat et de son projet il pourra envisager une simple ou une double qualification. Les mentions de la spécialité « Activités Sports collectifs » pouvant être proposées sont : football, rugby à XV, hand-ball, basket-ball et volley-ball.

| LE MÉTIER |

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) de ces deux BPJEPS ont compétences :

Pour les titulaires du BPJEPS APT, ils ont compétences à conduire des animations dans trois domaines à savoir :

- les activités ludiques (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques...)
- les activités d'entretien corporel (gymnastique volontaire, renforcement musculaire, stretching, step, préparation physique généralisée...)
- les activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, marche nordique...).

Les personnes titulaires du BPJEPS « Sports collectifs » sont des animateurs / éducateurs des activités sports collectifs. L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet de la structure employeuse : initiation, découverte, promotion... La finalité des actions qu'il conduit est multiple puisqu'il s'agit, indifféremment, de contribuer à :

- la conception de projets d'animation sportive dans le champ des sports collectifs
- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive
- la conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition, dans le sport collectif définissant sa mention
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- la participation au fonctionnement de la structure employeuse
- l'accueil de différents publics

Il peut encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors) et également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire comme assistant de l'équipe éducative.

| OÙ EXERCE-T-IL ? |

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations sportives/culturelles, de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, des CLSH, d'offices municipaux des sports...

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en coopération avec le comité Départemental UFOLEP 87, l'ASPTT Limoges, Aixe-sur-Vienne Canoë Kayak ...

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  > prévention et secours civiques de niveau 1 ou attestation de formation aux premiers secours.
  > premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité
  > premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité
  > Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou 2 en cours de validité
  > Certificat de sauveteur secourisme du travail en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous et/ou des sports collectifs datant de moins d'1 an à l'entrée de la formation
- Satisfaire aux exigences préalables
- Satisfaire aux tests de sélection
- Être en poste au début de la formation

| SÉLECTION |

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Pour le BPJEPS «APT» : un test d'habileté motrice et un test navette « Luc Léger »
- Pour le BPJEPS Activités Sports collectifs : une épreuve de sport collectif 40 minutes dans 2 sports collectifs (choix de l'organisme de formation), et un parcours d'habileté motrice sports collectifs

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Des épreuves sportives
- Une épreuve écrite
- Une épreuve orale

* Sous réserve des évolutions en cours de la législation.

| CONTENU DE FORMATION |

Formation en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti dans différentes structures).

La formation vise à accompagner les stagiaires à l'acquisition de ces deux diplômes. Elle est dispensée avec l'objectif de valoriser les compétences complémentaires de ces diplômes.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques. Projets (de développement et pédagogique) à concevoir et mettre en place.

| CALENDRIER PRÉVISIONNEL |

Inscription avant	EPEF*	Épreuves de sélection	Positionnement**	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance***	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
Septembre 2017	Octobre 2017	Octobre 2017	Oct/Nov 2017	De novembre 2017 à Décembre 2019	711 h	/	En fonction du positionnement

* Exigences préalables d'entrée en formation

** Le positionnement déterminera de façon personnalisée un nombre d'heures en centre et en structure d'accueil.

*** Inclus dans le nombre d'heures indiqué en centre

| COÛT DE FORMATION |

Frais d'inscription : 40 € (non remboursable)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 6043,50 €

| FINANCEMENT |

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle» www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine
24, rue Donzelot - CS 73707
87037 Limoges Cedex 1
drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Christophe CHARRIN / 05 55 45 24 60 / 06 58 44 97 47
christophe.charrin@drjscs.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

CREPS DE POITIERS — CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE